

## Editorial

L'UNESCO, en raison même de son prestige, se doit d'être exemplaire dans tous les aspects de sa foisonnante activité en matière culturelle, éducative et scientifique. A la demande d'une quinzaine de pays membres dont la France, particulièrement préoccupés par la qualité et l'efficacité des grands programmes scientifiques, le directeur général de l'Organisation a désigné, début 2006, un comité ad hoc constitué d'une quinzaine d'experts venant de tous les continents, auxquels ont été associés des membres du secrétariat de l'UNESCO, dont le directeur général adjoint, qui a eu la charge de présider le groupe. Après une quinzaine de mois de travail intense et six réunions plénières de plusieurs jours chacune, ce panel vient de remettre ses conclusions, qui ont été commentées par le directeur général de l'UNESCO et qui vont être soumises d'abord au Conseil Exécutif d'avril puis, pour décision, à la Conférence Générale d'octobre prochain.

Les propositions les plus significatives sont les suivantes : le comité rappelle que les activités scientifiques de l'UNESCO doivent être conçues pour lutter contre la pauvreté et pour servir la culture de la paix. L'enseignement des sciences est au cœur de ses recommandations, ainsi que la diffusion de la culture scientifique et l'encouragement des vocations et des

**La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007, moins d'un an et demi après son adoption par l'UNESCO.**



carrières scientifiques et techniques. L'environnement dans son ensemble (sans se limiter à la gestion de l'eau douce), les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur, l'éthique des sciences et des techniques et les relations entre les sociétés et la science sont les domaines jugés prioritaires par ce groupe qui propose enfin qu'un comité de suivi soit institué pour que toutes ses propositions soient effectivement suivies d'effet.

Pour impliquer davantage la communauté scientifique française dans ces programmes, la Commission nationale organise le 11 septembre au Sénat une journée consacrée à la sensibilisation de nos collègues des sciences de la nature, comme des sciences humaines et sociales, à ces activités patronnées par l'UNESCO. Je souhaite de tout cœur que nous soyons nombreux à saisir cette occasion de prendre une plus grande part dans ce domaine en plein renouvellement.



*Jean Audouze  
Vice-président de la Commission  
française pour l'UNESCO*

### **"Mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : des enjeux spécifiques pour les pays européens"**

28 mars 2007, Maison des Cultures du Monde\*

La 4ème rencontre sur le patrimoine immatériel prenait cette année une signification particulière à l'heure où la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel, désormais ratifiée par 75 pays, entre dans la phase de sa mise en œuvre.

Les développements à venir induisent de la part des Etats signataires un processus de réflexion approfondi : la première session du comité intergouvernemental, qui s'est tenue à Alger en novembre 2006, a fait apparaître que la portée de la Convention, texte international par définition très ouvert, varie selon les pays entre deux approches très différentes qu'il conviendra de concilier.

Il y a d'une part ceux qui regardent ce nouvel instrument comme un moyen de reconnaissance, de *labellisation* des manifestations les plus remarquables de leur culture, sur le modèle de la Convention de 1972 pour la protection du patri-

moine mondial. Leur préoccupation première est le classement, dont ils attendent retombées touristiques et économiques ; cette perception est largement partagée dans les pays qui voient la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel comme un moyen de rééquilibrer les disparités géographiques de la Liste du patrimoine mondial.

D'autre part, notamment en Europe, prévaut une volonté de préservation conforme à l'intitulé de la Convention pour la *sauvegarde* du patrimoine culturel immatériel ; cette approche relègue les notions de classement et de liste derrière la volonté d'identifier d'abord le patrimoine immatériel en péril. Cette démarche à son tour appelle l'établissement d'inventaires nationaux, qui ne peuvent être établis que sur la base d'un travail de définition des critères, démarche rendue complexe par le champ très vaste du

patrimoine culturel immatériel, mais indispensable pour délimiter son objet.

La rencontre du 28 mars a permis de réunir quelque 150 personnes : représentants d'une vingtaine de Commissions nationales pour l'UNESCO de la région Europe, ainsi que divers spécialistes, acteurs du patrimoine culturel immatériel et représentants d'associations. Après les présentations de Maria Walcher (Commission nationale autrichienne), de Gaetano Ciarca (ethnologue) et de Christian Hottin (ministère de la Culture et de la Communication), les échanges, conduits par Chérif Khaznadar, ont porté sur les principales problématiques du patrimoine culturel immatériel : quelles sont les mesures concrètes prises pour la mise en œuvre de la convention dans les pays qui l'ont déjà ratifiée ? Comment sauvegarder sans figer, sans muséifier, sans institutionnaliser ? Quels rôles jouent les communautés et les individus dans l'établissement des répertoires nationaux du patrimoine culturel immatériel ?

Une synthèse des débats sera éditée par la Commission nationale, qui viendra en appui à la réflexion conduite par l'UNESCO au mois de mai en Chine, et en septembre au Japon, lors des prochaines réunions du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.



© UNESCO, Patrimoine immatériel

### " Réussir la scolarisation des enfants en situation de handicap : de l'intégration à l'inclusion scolaire "

28 mars 2007, UNESCO

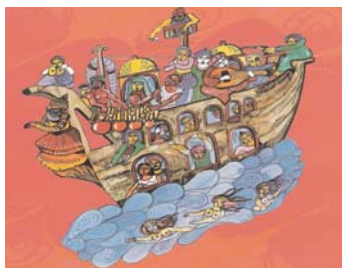
La législation française du 11 février 2005 a instauré une nouvelle donne dans le cadre scolaire normal : tout enfant concerné par un handicap ou par un problème de santé invalidant doit désormais être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, qui deviendra son école dite de " référence ".

Cette loi offre de nouvelles orientations mais elle occasionne aussi chez les enseignants de nombreuses interrogations, notamment sur la manière d'inclure ces enfants au sein de la classe.

L'inclusion ne va pas de soi. Elle est un processus qui représente un défi pour la communauté éducative aussi bien en France que dans de nombreux pays en Europe et dans d'autres régions du monde.

Au cours de cette rencontre, des enseignants français ont pu partager des recherches, des expériences et des témoignages avec des responsables de l'UNESCO, des experts européens et des praticiens de notre pays.

\* Organisé par l'UNESCO, la Commission française pour l'UNESCO en coopération avec les Académies de Versailles et de Paris.



\* En coopération avec la Maison des Cultures du Monde dans le cadre du Festival de l'Imaginaire.

### Deuxième atelier franco-chinois de bioéthique

22 février 2007, Paris\*

Deux thèmes dominaient cette rencontre : la priorité accordée à la bioéthique et aux problématiques qui en découlent, et la volonté de développer une coopération franco-chinoise par la création d'une association de bioéthique.

Sous la présidence de Jean Audouze\*\*, la matinée a été consacrée aux biotechnologies et aux OGM. L'enjeu des brevets dans les recherches actuelles sur les gènes et les cellules souches a été soulevé : si le brevet génère une possibilité de contrôle de la recherche, de transparence et de progrès dans le savoir, l'accès à ces traitements performants reste coûteux.

Le professeur Victor Shengzhao Lin a, quant à lui, insisté sur le fait que la recherche et le développement en Chine restent une priorité pour le gouvernement. La Chine veut se positionner en leader mondial en matière de biotechnologie et mène une politique d'innovation attractive pour les industries et les chercheurs. La collaboration avec d'autres pays leaders, notamment européens, est également une priorité pour développer l'industrie de la santé.

Enfin, le professeur Yinliang Lin a explicité le type de réglementation relative aux OGM mis en place en Chine. Ce système semble efficace localement mais montre certaines faiblesses au niveau du commerce international. La question de la réaction de l'opinion publique chinoise a été abordée mais il semble qu'il n'y ait pas de réticences comme c'est le cas en Europe.

Sous la présidence de Jean-Claude Ameisen, Professeur d'immunologie\*\*\*, l'après-midi a été consacré aux probléma-

tiques liées à la transplantation d'organes. Les différentes communications se sont attachées à présenter les pratiques et les réglementations en France, en Europe et en Chine et la façon dont celles-ci peuvent être envisagées d'un point de vue éthique.

Le professeur Qiu Renzong a apporté un regard critique sur le système chinois en expliquant que les premières transplantations ont été effectuées dans les années 1980 grâce aux chercheurs partis découvrir ces pratiques à l'étranger mais s'accordaient très peu avec la culture chinoise reposant sur le confucianisme qui prône l'intégrité du corps humain. Le professeur Zhai Xiaomei est intervenu pour montrer le caractère limité de la politique chinoise en matière de transplantation d'organes qui doit faire face à une demande importante. Le problème de l'amalgame entre la justice et la médecine, étroitement mêlées en Chine, peut entraîner des dérives importantes.

Cette journée a permis d'ouvrir le débat une nouvelle fois sur des problématiques sensibles et parfois très controversées. La marche vers l'effectivité d'une association est encore longue mais l'ouverture d'esprit des participants français et chinois est de bon augure et laissera sûrement place à de nouveaux débats.

\* Atelier organisé par la Commission nationale pour l'UNESCO et l'association Droit, éthique et sciences.

\*\* Vice-président de la Commission française.

\*\*\* Président du Comité d'éthique de l'INSERM.

### Réhabilitation du port de Mopti : concrétisation du partenariat avec CroisiEurope

Pour célébrer les 30 ans de son activité, l'entreprise de croisière fluviale CroisiEurope a souhaité offrir un euro par passager en 2006 en faveur d'un programme de l'UNESCO en Afrique. La Commission française a participé pleinement, avec l'UNESCO, à la mise en oeuvre de ce partenariat et au choix du projet : la réhabilitation du port de Mopti.

Ce port occupe une position stratégique sur le Niger, un fleuve dont l'importance est considérable pour les peuples d'Afrique de l'Ouest. Pour cette raison, l'UNESCO a réservé une priorité au fleuve Niger dans le nouveau programme international "fleuves et patrimoine" mis en oeuvre en 2002. Le port de Mopti, de par son activité économique intense, connaît des difficultés au niveau de ses infrastructures surexploitées, mais aussi des conditions de vie des populations.

Un plan de réhabilitation globale est nécessaire et exige des actions techniques sur les ouvrages, mais aussi socio-culturelles et environnementales, afin d'assurer un impact fort et durable. Le projet présente cette originalité d'une action globale et coordonnée sur les équipements, les gestionnaires et les populations en s'appuyant sur les administrations, les collectivités locales, les ONG et les opérateurs privés. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2003 dans le cadre de la Convention France-UNESCO pour le patrimoine.

Le site de Mopti correspond aussi à une action de coopération décentralisée intitulée "Loire-Niger-de fleuve



Quais et berges à reconstruire (photos : D.Roussel)

à fleuve pour un développement solidaire" et impliquant la région Centre et la région des Pays de Loire. Enfin, l'Union européenne contribuera au projet à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Le 21 mars, les travaux envisagés ont été présentés par l'architecte en charge du projet, Daniel Roussel, lors d'une réunion organisée à l'UNESCO. La cérémonie de clôture de ce partenariat s'est déroulée à l'invitation de CroisiEurope. Son directeur général, Christian Schmitter, a remis officiellement le chèque de 150 000 euros aux représentants de l'UNESCO et de la Commission nationale et remercié tout particulièrement les conférenciers de leur coopération. Une trentaine de conférences a en effet été assurée par des membres de la Commission française et des anciens fonctionnaires de l'UNESCO.

### " De l'accès au succès : conditions de la réussite "

20 mars 2007, UNESCO

L'UNESCO et la Commission française ont organisé, en préparation de la prochaine Conférence générale, une table ronde visant à enrichir la réflexion sur les voies et les moyens permettant d'atteindre les objectifs de l'EPT (Education pour tous). La Commission nationale a été invitée à présenter ses travaux sur le thème de la réussite éducative aux membres du secteur de l'Education et aux représentants des délégations permanentes auprès de l'UNESCO.

Ont été abordés les thèmes suivants : les obstacles à la réussite scolaire, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'école, la signification de l'association des notions d'accès et de succès, le développement de la qualité de l'apprentissage, la "compétition généralisée" imposée par l'environnement économique international...

Les conclusions du débat ont souligné la nécessité d'une réflexion en direction des pays du Sud. Il importe également de s'intéresser davantage aux acquis scolaires, d'accorder une plus grande place aux travaux des chercheurs.

Avec les mêmes objectifs, la division de l'éducation de base a invité, du 26 au 28 mars, une quarantaine d'experts venus de toutes les régions du monde à échanger leurs expériences et leurs méthodes et à faire part de dispositifs pouvant aider à l'apprentissage et permettre la réussite scolaire.



Illustration de couverture par  
Gordana Dodig-Crnkovic,  
Bookrest 1 (peinture à l'huile)

Invité à cette réunion, Roger-François Gauthier, membre du groupe de travail sur la réussite éducative de la Commission nationale, a présenté les résultats de son rapport "Les Contenus de l'enseignement secondaire dans le monde : état des lieux et choix stratégiques", paru en 2006, dans la collection "Enseignement secondaire pour le 21ème siècle" de l'UNESCO (ci-contre).

Lors de la clôture, Ashgar Husain, Directeur de la division des stratégies éducatives, a rappelé l'importante contribution que la Commission française avait apportée à l'UNESCO.

#### Ecoles associées

##### Le Patrimoine mondial aux mains des jeunes

Patrimoine et citoyenneté : le 2ème forum sur le patrimoine de l'Yonne, organisé par le Centre de documentation pédagogique, s'est tenu les 23 et 24 mars 2007 à l'Abbaye Saint-Germain d'Auxerre.

##### Enseigner la traite négrière

Des enseignants de l'Académie de Besançon ont participé à une formation le 3 avril 2007 à la Maison de la négritude et des Droits de l'Homme de Champagny.

En savoir plus : [www.unesco.fr](http://www.unesco.fr)

**"Universalisme scientifique et diversité culturelle"**

21 - 22 juin 2007, UNESCO

Ce colloque aura un triple objectif :

- Etablir un état des lieux et des besoins, dans le domaine des sciences sociales, par la confrontation de situations et de dynamiques observables au coeur des différentes disciplines ou à la frontière de celles-ci. Cet état des lieux devrait examiner aussi les chances réelles de stratégies alternatives visant, par exemple par la formalisation et la mathématisation, à permettre notamment à certaines de ces disciplines, sur le modèle de l'économie ou de la linguistique, de maintenir leur objectif d'universalisme scientifique.

- Esquisser des programmes concrets ou des scénarios d'élargissement de nos connaissances et de nos pratiques disciplinaires, en mettant notamment l'accent sur les révisions qu'il nous faut préparer du vocabulaire conceptuel que nous utilisons aujourd'hui.

- Définir les contours d'un universalisme renouvelé, qui aurait pour objectif de concilier des exigences scientifiques qui, traditionnellement au moins, s'identifiaient avec une forme ou une autre de généralisation, et la mobilisation de l'ensemble des ressources potentielles que contient, à l'échelle locale comme à celle du monde, la diversité des cultures, des civilisations et des sociétés.

**Education aux médias**

21 - 22 juin 2007, CCI à Paris

A l'occasion du 25ème anniversaire de la Déclaration de Grünwald de l'UNESCO, cette rencontre internationale aura vocation à dresser un bilan des avancées et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des dispositifs et des pratiques d'éducation aux médias. Les témoignages d'experts, de représentants associatifs, de professionnels des médias et de responsables de politiques éducatives des différentes régions du monde permettront d'établir un état des lieux. Sur cette base, des perspectives nouvelles seront définies et des recommandations formulées afin de favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et la généralisation de l'éducation aux médias dont l'importance apparaît avec une acuité nouvelle dans le contexte de la société de l'information. Ces recommandations pourront ensuite être présentées lors de la 34ème session de la Conférence générale, en octobre 2007.

**" Reconnaissance des acquis de l'expérience : perspectives de développement dans les pays africains "**

25 - 27 juin 2007, CIEP de Sèvres

Les pratiques de reconnaissance des acquis se développent depuis plusieurs années, suscitant curiosité et résistances. Les premières observations des actions réalisées montrent une grande diversité d'approches et d'applications. C'est sur la base des travaux menés depuis 2003 que la Commission nationale, en collaboration avec l'Institut de Hambourg, organise un séminaire permettant d'offrir une plate-forme d'échanges réciproques de savoirs et de pratiques sur la question de la RAE en Afrique et de proposer une réflexion sur les conditions de mise en place de dispositifs de reconnaissance, adaptés aux différents contextes des pays africains.

**Publications**



**Rapport d'activité  
2006**

disponible sur simple demande  
ou sur le site  
[www.unesco.fr](http://www.unesco.fr)

**Partenariats**



**L'Oréal - France, Commission nationale  
et Académie des sciences**

Création de 10 bourses nationales de 10 000 euros.

Cumulable avec toute autre allocation de recherche, cette aide est destinée aux doctorantes en dernière année de thèse dans les disciplines scientifiques.

Pour en savoir plus : [www.pourlesfemmesetlascience.org](http://www.pourlesfemmesetlascience.org)

*Remise des dossiers de candidatures avant le 15 mai à :*  
[commissionfrance.unesco@diplomatie.gouv.fr](mailto:commissionfrance.unesco@diplomatie.gouv.fr)

**Institut international de planification de l'UNESCO**

L'IPIE, dont le siège est à Paris, a pour mission de renforcer les capacités nationales en matière de pilotage stratégique, d'administration et de gestion de l'éducation. Il développe un programme annuel intensif de haut niveau à l'intention de responsables de ministères de l'Education appartenant aux différentes régions du monde.

La Commission nationale, depuis la création de l'Institut, organise annuellement à sa demande, une présentation du système éducatif français au sein d'une Académie de province; la promotion 2006-2007 a pu se rendre dans l'Académie d'Orléans -Tours au mois de novembre 2006.

Une visite découverte de Paris a été organisée pour les stagiaires le 7 mars dernier par la Commission nationale.

Directeur de publication : Jean Favier

Rédacteur en chef : Jean-Pierre Boyer

Comité de rédaction : Janine d'Artois

Jean-Pierre Regnier

Catherine Souyri

Maquette : Janine d'Artois

Imprimerie SEPIC, Paris ISSN 1294 - 5706

Parution trimestrielle : 2.000 exemplaires

Pour en savoir plus

Commission française pour l'UNESCO

57, boulevard des Invalides, 75700 Paris 07 SP

Tèl:(33) 01.53.69.37.80 - Fax: (33) 01.53.69.32.23

[commissionfrance.unesco@diplomatie.gouv.fr](mailto:commissionfrance.unesco@diplomatie.gouv.fr)

<http://www.unesco.fr>